

Les Échos de Bramefarine

n° 96 – janvier 2023

Le mot du maire



Olivier Roziau

Il est des moments agréables dans la vie d'une commune et dont fait partie la cérémonie des vœux qui nous a rassemblés ce 13 janvier, puisqu'il est de tradition que le maire tire le bilan de l'année écoulée avant d'annoncer les actions projetées pour l'année nouvelle.

Je remercie tous ceux qui ont répondu présent à notre invitation et ont ainsi montré l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre village car ce furent les premiers vœux possibles de notre mandat après les empêchements successifs liés au Covid, depuis 2020.

Je tiens ici à vous présenter, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, nos vœux les plus sincères pour 2023.

Bonne année à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers. Que cette année vous garde en bonne santé, que cette année soit une année de bonheur, de réussite personnelle et professionnelle. Et j'adresse tout particulièrement nos vœux pour 2023 à ceux qui souffrent de maladie ou de solitude.

Je salue chaleureusement, par ailleurs, toutes les forces vives qui contribuent par leurs actions à donner une réelle dynamique sociale, sportive, culturelle et touristique à notre commune. Je remercie vivement tous les responsables d'associations et leurs adhérents pour leur implication dans l'animation de la commune tout au long de l'année. Les associations sont indispensables à la vie communale. Merci à tous ceux qui se dévouent pour le bien-être des uns et des autres.

J'adresse nos remerciements à l'ensemble du personnel municipal: Bruno et Julie pour le service Administratif, Violette, Isabelle, Julie (Girard), Florence et Mélanie pour le service Pédagogique, Patrick, Sylvie et Gérard pour le service Technique, sans oublier Jean-Yves qui a fait valoir ses droits à la retraite au mois d'octobre dernier. Tous travaillent tout au long de l'année au service de la commune dans notre intérêt quotidien et celui de nos enfants.

J'adresse mes chaleureux remerciements à mes adjoints et conseillers municipaux qui, au quotidien, m'apportent aide et soutien dans les actions que nous menons.

Je remercie les enseignants pour ce savoir qu'ils transmettent à nos enfants et le travail accompli tout au long de l'année. Notre collaboration est toujours aussi cordiale, constructive et de très bonne qualité. Notre école est en effet fondamentale pour donner aux plus jeunes les clefs indispensables des connaissances, de la réussite et de la liberté.

Merci à la communauté de brigades de gendarmerie de Pontcharra/Allevard sur laquelle nous savons pouvoir compter au quotidien en cas de besoin pour la sécurité de notre population.

Merci à la région, au département et à la communauté de communes « Le Grésivaudan » pour leur soutien financier.

Les membres du conseil municipal et moi-même continueront d'être disponibles pour vous recevoir en mairie, sur le terrain et être présent à vos côtés.

Aux nouveaux habitants installés en 2022, nous souhaitons la bienvenue et j'adresse mes plus sincères félicitations aux nouveaux mariés ainsi qu'à tous les nouveaux et heureux parents!

Cette cérémonie des vœux fut également pour moi l'occasion de dresser un bilan de nos réalisations: un maire a le devoir de rendre compte de son mandat à la population et d'expliquer le sens des actions engagées par le conseil.

Plusieurs réalisations ou projets ont été présentés, qui contribuent au mieux vivre dans nos hameaux, à la restauration de notre patrimoine, à la préservation de notre environnement, à l'équilibre de notre budget ainsi qu'à l'instauration d'une fiscalité qui permette à l'équipe municipale d'agir dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Soyez assurés que vos élus sont tous conscients de leurs responsabilités, que vous pouvez compter sur nous pour la mise en place d'une gestion financière pertinente compte tenu des moyens qui sont les nôtres, pour répondre au mieux à vos préoccupations et vos attentes.

Chers concitoyens, chers amis, chers enfants, j'ai confiance en l'avenir de notre village, il a des ressources, des talents et des richesses multiples, nous devons les mutualiser.

Je vous renouvelle mes vœux de belle et heureuse année 2023.

Prenez soin de vous et de vos proches. ■

Les finances communales

En matière financière, nous pouvons dire que l'exercice de l'année 2022 s'est achevé dans un contexte de rigueur appliquée aux dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées en premier lieu des charges incontournables de personnels, d'achat de matériel et de charges d'exploitation (énergie, sous-traitance), mais aussi des dépenses d'intervention c'est-à-dire des actions des élus dans les différents domaines : Travaux et Urbanisme, Culture, Environnement, Vie sociale, Patrimoine, Agriculture et Forêts, soutien des associations, Jeunesse et Sports, Affaires scolaires qui correspondent aux choix « politiques » (qui concernent les affaires de la cité) d'une équipe municipale.

Pour rappel, le **budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement** de la commune voté en début d'année 2022 s'élevait à 682 214 €. À la fin de l'exercice, soit au 31 décembre 2022, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 646 380,51 €, soit une réalisation de 94,75 % de notre budget prévisionnel.

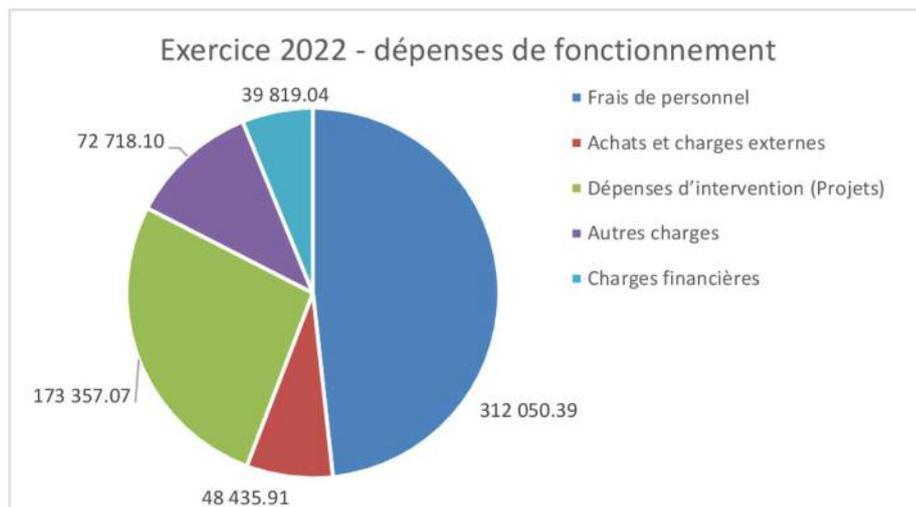
S'agissant des dépenses d'intervention liées aux actions des élus dans les différents secteurs, 87 % de celles-ci ont été réalisées pour un montant total de 173 357 €. Ces dépenses concernent notamment la grange de la Mâ (entretien et sécurisation du bâti), l'entretien de la voirie, les événements culturels, la rénovation de l'aire de jeux, notre soutien financier aux associations...

Ce taux élevé de réalisation de 87 % démontre l'implication de vos élus pour concrétiser les projets tout en respectant le cadre budgétaire.

Les recettes de fonctionnement sont, elles, essentiellement constituées par les impôts, taxes et dotations de l'État ou d'autres organismes publics.

Les recettes de l'exercice 2022 se sont élevées à 808 150,39 €.

Parmi ces recettes de fonctionnement, la somme de 78 000 €, non prévue dans par le budget prévisionnel 2022, a été perçue de façon exceptionnelle car il s'agit principalement de taxes s'appliquant au droit de mutation et aux cessions de



terrains constructibles. Ces recettes liées aux opérations immobilières ou foncières de particuliers ne sont pas prévisibles ni d'ailleurs assurées pour l'avenir.

L'excédent brut d'exploitation (*différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice*) devrait donc s'établir autour de 161 769,88 €.

Cela nous permettra de rembourser la dette annuelle de 60 000 € résultant des emprunts contractés, notamment pour les travaux de rénovation de la tour d'Avalon, mais aussi de poursuivre en 2023 les travaux d'entretien de la voirie ainsi que le projet de rénovation de l'école et de la mairie.

Perspectives pour le budget 2023

Le budget de notre commune pour 2023 sera élaboré entre janvier et mars. Le conseil municipal souhaite, comme pour le précédent exercice, que ce budget s'inscrive dans la maîtrise de nos dépenses compte tenu du contexte économique actuel qui va continuer d'affecter cette nouvelle année (augmentation du coût des matières premières et des énergies, inflation...). ■

Urbanisme /Travaux, Aménagements & Voiries

Eau

Notre commune a connu comme beaucoup d'autres, cet été, une sécheresse inédite.

Les captages du Crêt, des Bretonnières, du Vieux-Saint-Maximin et de La Combe sont en effet descendus au niveau le plus bas.

En concertation avec la communauté de communes, une rotation de camions-citernes a été mise en place dès le mardi 23 août 2022 pour pallier le manque d'eau.

Trois camions de 10 000 litres ont ainsi desservi Saint-Maximin sur les trois premiers jours puis 15 camions de 75 000 litres par semaine ont été nécessaires jusqu'au 26 octobre 2022, date à partir de laquelle les captages ont retrouvé peu à peu un niveau plus proche de la normale.

Ces rotations nous ont permis d'éviter la pénurie et de maintenir l'alimentation en eau courante de tous les habitants de Saint-Maximin.

Ce premier été de grande sécheresse, dans un contexte de transition climatique, nous rappelle combien l'eau est une ressource précieuse que nous devons préserver et utiliser avec modération.

Voirie

Nous avons été contraints, jusqu'à présent, pour réparer le revêtement de nos routes communales, de procéder « morceau par morceau », en réalisant en quelque sorte des « pansements ».

Un budget plus conséquent voté par le conseil municipal et dédié à l'émulsion de nos routes nous a permis de procéder différemment. Nous avons ainsi effectué des travaux plus pérennes sur de plus longues distances et sur une surface totale de 3 700 m² pour les Rojons, le Chemin du Sentier, le Carron, le Mouret et Varanger.

Dépose des lignes aériennes

L'entreprise Battaglino a débuté la dépose des lignes électriques aériennes : câbles, poteaux, transformateurs. Ces travaux se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2022.

L'entreprise Eurotec sera chargée de réaliser les enrobés sur la RD 9b, route du Vieux-Saint-Maximin. Les travaux, initialement prévus pour fin décembre 2022 seront réalisés au début de cette année. ■

Patrimoine



Finition des travaux de la tour et inauguration

« La (re)Tour d'Avalon »

Vous le savez déjà, les travaux de la tour d'Avalon sont enfin terminés !

Vous êtes nombreux à attendre sa réouverture, et l'équipe municipale a le plaisir de vous convier à son inauguration le **samedi 29 avril 2023** à partir de 14 heures, pour un après-midi et une soirée hautes en couleur.

Vous découvrirez ou redécouvrirez notre tour de l'intérieur et profiterez de nombreuses animations pour toutes les générations. Buvette et restauration vous seront proposées par les associations de Saint-Maximin.

Mais la fête se poursuivra en soirée et nous vous préciserons comment... Réservez-la !

Tournage d'un film à la Tour d'Avalon

Une équipe de lycéens de Pontcharra, trois garçons et une fille, ont investi la tour entre novembre et décembre pour réaliser un court-métrage dans le cadre d'un projet en lien avec le club « film et théâtre ».

Quatre soirées de répétition et deux de tournage auront été nécessaires pour mener à bien l'histoire imaginée par Éloi Sellier et ses camarades.

Un thriller que vous pourrez découvrir au cinéma Jean Renoir de Pontcharra courant 2023... Nous relaterons bien sûr l'information ! ■



Environnement

Horaires modifiés de l'éclairage public et celui de la tour



L'équipe municipale a décidé, dans un souci de préservation de la nature et d'économie énergétique, de diminuer l'amplitude horaire des éclairages publics.

C'est ainsi que depuis le 2 janvier 2023, la tour d'Avalon est éclairée uniquement les samedi et dimanche, de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h 30.

Quant aux candélabres des hameaux, ils sont désormais allumés de 7 heures à 8 heures le matin puis le soir de la tombée de la nuit à 22 h 30.

Journée de nettoyage samedi 18 mars 2023

Les bonnes pratiques en matière de déchets ne sont pas encore passées dans tous les esprits de ceux qui foulent, occasionnellement ou habituellement, les terres de Saint-Maximin... il nous faudra donc, cette année encore... ramasser et nettoyer...

C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour la troisième édition de notre journée de nettoyage sur la commune, avec l'assistance active de notre magnifique poisson mangeur de déchets...



Nous vous attendons nombreux le **samedi 18 mars 2023, à 9 h 30**, devant la salle Marie-Louise!

Le café et le thé seront chauds et les viennoiseries abondantes, pour ce moment d'entraide partagé. ■

Jeunesse et Sports

Le parc en fête!

Les travaux de l'aire de jeux et du terrain multisport sont achevés! Nous remercions le service Technique qui, en lieu et place d'une entreprise extérieure, a rénové efficacement la table et les deux bancs de l'aire de jeux.



Pour fêter ensemble cette rénovation, nous vous donnons rendez-vous le samedi 25 mars 2023, à 15 h 30, pour un goûter offert, par la commune afin d'inaugurer les nouvelles structures et remercier ceux qui nous ont soutenus financièrement.

Venez nombreux!

Activité sportive du mardi soir. Trêve hivernale

La fidèle équipe en charge de l'activité sportive du mardi soir a pu profiter de l'installation des nouveaux blocs multisport avant la trêve hivernale.

Un véritable succès pour cette première séance de basket avec le nouvel équipement et des participants en si grand nombre qu'il fallut former deux groupes pour l'entraînement et faire tourner les joueurs pendant le match.

Le changement d'heure et la tombée de la nuit nous contraignent à attendre le retour du printemps pour nous retrouver autour d'un ballon, que ce soit pour le football ou le basket. Et pourquoi pas pour du handball une autre fois?

Rendez-vous est donc pris au retour des vacances de printemps à 18 heures.

Le lieu et la date exacte seront communiqués ultérieurement.

<https://www.youtube.com/watch?v=yvBOxAQNSDM> ■



Rénovation / restructuration de l'école et de la mairie

À la suite des études menées durant le précédent mandat sur la restructuration de l'école et de la mairie, le choix a été fait de maintenir le groupe scolaire et la mairie sur le site actuel.

Il est d'un intérêt évident de conserver ces bâtiments au cœur du centre bourg, cela constitue un élément de dynamisme et de vie, surtout dans une commune rurale et géographiquement dispersée comme la nôtre.

Sur les plans économique, environnemental, énergétique et fonctionnel, nos bâtiments ne sont plus adaptés aux normes imposées par l'État.

Nous sommes aujourd'hui en voie de terminer les consultations de trois cabinets d'architectes

qui vont nous présenter leur projet en rapport au cahier des charges communiqué avant que nous choissions celui qui nous accompagnera tout au long du projet.

L'équipe municipale travaille sur ce projet en partenariat avec les enseignants qui nous ont dressés un bilan de l'existant, de leurs souhaits et de leurs attentes, avec les représentants des parents d'élèves qui s'investissent dans la vie de l'école, avec le personnel municipal concerné ; nous inviterons également les citoyens de la commune à participer à des réunions publiques au fur et à mesure de l'avancement des travaux. ■

Une équipe scolaire renouvelée à Saint-Maximin

Notre précédent directeur d'école Nicolas Le Gac ayant quitté Saint-Maximin cet été sans que le poste n'ait été attribué pour l'année scolaire 2022/2023, il a fallu que l'un de nos enseignants en poste accepte de prendre la direction de l'école primaire.

C'est ainsi que **Marlène Buttarello**, forte de ses presque vingt années d'enseignement et de son expérience de directrice dans le nord Isère, a accepté d'occuper le poste de direction. Ravie d'être titulaire d'un poste à l'école de Saint-Maximin, elle est en charge des Toute-Petite Section, Petite Section et Moyenne Section qu'elle dirige avec son calme exemplaire et son sourire rayonnant.

C'est pour Marlène comme un retour aux sources, car originaire de Saint-Pierre-d'Allevard, elle a étudié au collège d'Allevard puis au lycée de Pontcharra. L'enseignement est une sorte de tradition familiale et partagée avec sa sœur ; elle s'est pour sa part spécialisée dans l'aide aux enfants en grandes difficultés scolaires (Maître E).

Elle apprécie particulièrement la synergie existant entre la commune, l'association Vive l'école et les actions du Saint-Max Trail, et se réjouit d'avoir la direction d'une école « sportive » où, selon son âge, chaque élève suivra un cycle natation, un cycle vélo ou un cycle biathlon.

Les élus la remercient et la soutiennent pour son investissement dans le bon fonctionnement de l'école. Elle sait aussi pouvoir compter sur son équipe enseignante composée de **Maëlle Sordoillet** en Grande Section-CP, **Anne-Marie Benoit** en CE1-CE2 et **François-Xavier Vuchot**



De gauche à droite : Marlène, Maëlle, Anne-Marie et Sophia

en CM1-CM2. Maëlle et François-Xavier sont en poste à mi-temps, complétés par celui qu'occupe **Sophia Fabrègues**.

Les enseignantes de maternelle sont aidées en classe par nos agents du service Périscolaire qui ont également à cœur que tout se passe au mieux pour les enfants de l'école : il s'agit de **Violette Denolly-Vizioz**, **Isabelle Roziau** et **Mélanie Tops**.

Enfin, la nouvelle équipe enseignante a construit un projet d'une grande ampleur qui permettra à trois classes de partir en classe de mer en 2023. Les enfants de la GS au CM2 partiront en effet à la fin des vacances de printemps à Saint-Raphaël, dans un centre agréé par l'Éducation nationale et bénéficieront de plusieurs actions pédagogiques : connaissance et apprentissage de la voile du CE2 au CM2, découverte de l'archéologie de la GS au CE1 ; et pour toutes les classes, il s'agira aussi de découvrir et d'approfondir les connaissances de la faune et la flore du climat méditerranéen avec la visite du Marineland d'Antibes. ■

Transports

Ça bouge sur le réseau !

Attention : changement d'horaires sur la ligne G60

À chaque rentrée scolaire, inquiétudes et désagréments surgissent à propos des transports scolaires, les bus de collégiens et de lycéens étant parfois surchargés.

La ligne G 60 du réseau dessert notre commune sur un secteur dit de « moyenne montagne », ce qui implique que les usagers soient tous assis et attachés (à la différence des réseaux urbains comme Pontcharra où les usagers peuvent être debout, exceptés les bus SCO réservés aux écoliers).

Lors du dernier conseil d'école, les représentants des parents d'élèves de Saint-Maximin ont interpellé à juste titre les élus présents au sujet des horaires du bus scolaire, inadaptés à l'entrée comme à la sortie.

C'est ainsi que les élus en charge du transport ont reçu en mairie les responsables du réseau TouGo le 12 décembre 2022.

Il leur a notamment été demandé une meilleure adéquation aux horaires de l'école et à ceux des TER, une vigilance particulière aux horaires de surcharge des bus par rapport à leur capacité d'accueil.

Chaque année en septembre, les bus sont exceptionnellement autorisés à circuler avec des voyageurs debout, le temps d'évaluer les besoins de chaque ligne à desservir.

Depuis octobre, cette tolérance est terminée et les chauffeurs ont la consigne de faire attendre et de revenir chercher les usagers qui seraient en surcharge, à l'arrêt de bus.

Cette information doit être connue des parents et des enfants. Il reste à souhaiter que pour la sécurité de chacun, tous les enfants aient une place dans le bus afin d'éviter qu'ils se rendent à pied à Pontcharra ; nos routes n'étant pas aménagées pour les piétons, il serait préférable dans ce cas qu'ils attendent que le bus revienne ou appellent un parent disponible.

Postérieurement à cette réunion, le responsable du réseau TouGo nous a communiqué des réponses favorables avec changement d'horaires le 2 janvier, mais avec effet dès le 3 janvier...

L'amélioration de la ligne est une réflexion d'ensemble.

Le même bus dessert aussi bien l'école et le collège que le lycée ; il est possible que les collégiens attendent un peu plus longtemps à l'entrée ou la sortie du collège mais il était primordial que les élèves arrivent à l'heure et de la même manière, qu'ils n'aient pas à courir à 16 heures jusqu'à la départementale de peur de rater le bus, ce qui contraignait également les enseignants à terminer plus tôt leurs classes. Nous remercions les parents pour leur compréhension.

Les nouveaux horaires de la ligne G60 sont désormais en concordance avec ceux du TER de Chambéry (matin et soir).

Nous invitons par ailleurs les personnes devant se rendre à la gare de Pontcharra à consulter les nouveaux horaires des bus de la ligne G60 : ceux-ci pourraient leur éviter de prendre leur véhicule...

Vous pouvez consulter les nouveaux horaires de la ligne G60 en cliquant ici : <http://stmaximin38.fr/images/2023-01-M-TouGo-G60.pdf>.

Nous vous encourageons vivement à vous inscrire au service Alerte SMS (https://www.clever.fr/formulaire/carpostal_gresi_vaudan/inscription) pour être informés en temps réel de tout changement ou problème sur la ligne G60.

Enfin, pensez à signaler toute difficulté rencontrée sur le réseau en remplissant le formulaire sur le site de Tougo (rubrique « nous contacter ») et à adresser un mél en mairie, pour information des élus concernés. ■

Cimetière

Une procédure de reprise de concession a débuté en novembre pour le cimetière de Saint-Maximin.

Un plan répertoriant les six concessions dont il s'agit est consultable sur les panneaux d'affichage du cimetière et de la mairie.

Si vous êtes concernés par l'une de ces concessions, prenez contact avec le secrétariat de la mairie.

Cette procédure durera une année, à l'issue de laquelle la commune sera habilitée à reprendre ces concessions abandonnées. ■

Plan communal de sauvegarde

Depuis le mois de juin 2022, le ministère de l'Intérieur a imposé à toutes les communes de l'Isère de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS).

Le PCS est un outil opérationnel qui a pour but d'organiser le soutien de la population en cas d'événements de gestion de crise (inondation, glissement de terrains, incendie, canicule, etc.).

Aujourd'hui, notre PCS a été déposé en préfecture grâce à l'aide précieuse et la compétence de Luc Douine, expert en cette matière, que nous remercions très sincèrement.

Le souhait de l'équipe municipale est à présent de créer une réserve communale de sécurité civile. Cette structure sera composée d'habitants de la commune pouvant être amenés à intégrer la cellule de crise en cas d'aléas.

À la suite des très fortes intempéries de décembre 2021, nous avons déjà souhaité faire appel (*Les Échos de Bramefarine* de juin 2022) à des référents par hameaux qui pourraient relayer localement les informations et directives si nécessaire.

Aujourd'hui, **nous lançons un appel à tous les Saint-Maximinois de bonne volonté afin de faire face à l'imprévu dans les meilleures conditions pour renforcer cette cellule de crise** car à ce jour, nous ne disposons pas de ressources humaines suffisantes.

Merci à toutes les personnes intéressées de se faire connaître dans un premier temps auprès du secrétariat de la mairie. Une information plus complète leur sera bien évidemment donnée ultérieurement. ■

Recensement des acteurs économiques locaux

Dans l'objectif de renforcer le tissu social et une connaissance mutuelle de nos ressources locales, la commune envisage de recenser sur un livret l'ensemble des acteurs économiques professionnels habitant Saint-Maximin.

Si vous avez une entreprise, si vous êtes autoentrepreneurs, maraîcher, si vous êtes un professionnel agréé de l'aide à la personne, si vous commercialisez des objets artisanaux ou proposez des services à destination de la population, n'hésitez pas à contacter la mairie pour vous inscrire et vous faire connaître.

Il est toujours plus facile de contacter des personnes de son environnement proche et cela « fait du bien à la planète » en évitant de trop grands déplacements! ■

Formation aux premiers secours

Lycéens, soyez informés de tous les avantages du **Pass'Réigion** !

Outre l'accès facilité aux manuels scolaires, à la culture, au sport et au permis de conduire, sachez qu'un **budget de 60 € est exclusivement alloué à la formation aux gestes de premiers secours (PSC1 : Prévention et secours civiques)**.



Et si tous les jeunes saint-maximinois étaient formés au PCS1 ? Une génération engagée et prête à porter secours à son prochain : le défi est lancé !

Sur un plan pratique : Si un groupe suffisamment important se mobilise, il peut être envisagé que les formateurs se déplacent sur la commune. Signalez donc votre intérêt pour cette formation en mairie afin de programmer une session commune. Cette formation aura lieu sur **une journée**. La somme dédiée de 60 € ne pourra être utilisée que pour celle-ci et son montant est perdu après le lycée.

Et nous, habitants adultes de Saint-Maximin ?

Avons-nous pensé à nous former aux premiers secours pour pouvoir intervenir utilement auprès de notre entourage proche, de notre voisinage ou sur notre lieu de travail ?

Rappelons qu'un défibrillateur automatisé externe (DAE) est à disposition à côté de la mairie, à l'extérieur de la salle Marie-Louise. Son utilisation n'est pas conditionnée par l'obtention du PSC1 : tout adulte peut l'utiliser en suivant les consignes données par l'appareil.

Mais celui-ci ne se substitue pas à la réanimation cardiopulmonaire, anciennement appelé massage cardiaque. Différents tutoriels sur Internet vous expliquent comment utiliser un défibrillateur (ex : lien CNP assurance pour le grand public).

Par ailleurs, deux applications peuvent utilement être installées sur votre téléphone :

- **Staying Alive** signale où se trouve le défibrillateur le plus proche, ainsi que la présence à proximité de personnes formées aux premiers secours ;
- **SAUV Life** peut vous guider en cas de situation d'urgence.



Le geste le plus utile restera la formation du plus grand nombre d'entre nous par les organismes ou les associations agréés pour pouvoir intervenir le plus rapidement face à une situation d'urgence : pensons-y !

<https://www.gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>

<https://formations.protection-civile.org/formation-psc1/>

<https://www.pompiers.fr/demandeformationpsc1> ■

Avoir un nouvel animal de compagnie : quelles sont les règles ?

3,3 millions de reptiles, c'est le nombre de serpents, tortues et lézards possédés par les Français en animaux de compagnie en 2021, un record en Europe. Pourtant, quand il s'agit de chiens et de chats, les Français sont plutôt dans la moyenne européenne et finalement, l'animal de compagnie possédé par le plus grand nombre de Français est le poisson : 26 millions... Malheureusement, un grand nombre d'animaux sont abandonnés chaque année. Sheelah Delestre, 7 novembre 2022.

Saint-Maximin ne faisant pas exception, il semble utile de rappeler, voire de faire découvrir aux lecteurs des *Échos de Bramefarine* quelques principes et règles essentielles à suivre en la matière !

Pour commencer, les règles de détention d'un nouvel animal de compagnie varient selon que l'animal appartient à une espèce domestique ou sauvage.

Les animaux domestiques sont en effet **limitativement énumérés** par arrêté ministériel et tout animal ne figurant pas dans cette liste est un animal sauvage.

La détention d'un animal appartenant à une espèce domestique est libre. Par exemple, chat, chien, furet, porc, chinchilla, cheval, cochon d'Inde, poisson rouge, certaines variétés de perruche. Toutefois, selon l'animal, vous pouvez être tenu à certaines obligations (identification de l'animal, possession d'une attestation d'aptitude à la détention pour certains types de chiens, déclaration du détenteur auprès d'un organisme dédié).

Attention, certains chiens considérés comme pouvant être **dangereux** sont soumis à une réglementation spécifique : ce sont les **chiens d'attaque** (American Staffordshire terrier – communément appelés *pit-bulls* – et Mastiff – communément appelés *boerbulls* – et Tosa), les **chiens de garde et de défense** (American Staffordshire terrier ou pit-bulls, Rottweiler, Tosa), ainsi que tous les **chiens issus de croisements** assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à ces différentes races. Ces chiens doivent être soumis à une évaluation comportementale, sous peine d'une amende pouvant atteindre 750 € et les propriétaires doivent détenir un certificat de capacité.

Quant aux chiens d'attaque, ils doivent être impérativement stérilisés, la détention de chien d'attaque non stérilisé constituant une infraction punie de 6 mois d'emprisonnement et de **15 000 €** d'amende.

Sachez aussi que la vente à un mineur âgé de moins de 17 ans ou le don gratuit d'un animal de compagnie à un mineur n'est possible qu'avec le consentement des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.

La détention d'un animal sauvage (classé « non domestique ») peut être, selon l'espèce, *libre (c'est-à-dire n'exigeant aucune formalité)* ou être soumise à *déclaration ou à autorisation préalable et détention d'un certificat de capacité*. Les animaux pouvant être détenus comme animaux de compagnie ou dans le cadre d'élevages d'agrément sont strictement définis par arrêté.

Pour certaines espèces, la détention est libre à condition que les animaux soient en captivité. Elle n'est alors soumise ni à déclaration, ni à autorisation étant précisé que ces animaux ne peuvent pas être vendus par un particulier mais seulement *donnés* et qu'un *élevage d'agrément* doit remplir des conditions spécifiques (but non lucratif et nombre limité d'animaux : les grenouilles rousses par exemple).

Pour les autres espèces d'animaux classés « non domestiques » (sauvages), les règles sont plus rigoureuses et **nécessitent impérativement de se renseigner précisément** : toute offre de cession d'un animal non domestique, doit mentionner le numéro d'identification de l'animal, s'accompagner de la délivrance d'un document d'information ainsi que d'une attestation de cession ; le vendeur ou le donateur devra encore s'assurer que le futur acquéreur a obtenu autorisation préalable et détient un certificat de capacité.

Rappelons enfin qu'il est interdit d'introduire en France, de détenir, de transporter, d'échanger, de vendre ou d'acheter certaines espèces (nom des espèces suivi du symbole * dans le tableau de l'annexe 2 de l'arrêté ministériel).

En conséquence, et quelle que soit votre frustration, vous ne pourrez par exemple installer dans votre baignoire ni rat musqué, ni Mangouste de java, ni Chien viverrin, Raton laveur ou Merle des Mollusques, ni Goujon de l'Amour, Perche soleil ou Poisson-chat rayé, ni goujon asiatique ou Crabe chinois...

Liste des textes applicables :

- code de l'environnement : article L412-1 ;
- code de l'environnement : articles L413-1 à L413-5, article L413-2 ;
- code de l'environnement : articles R413-3 à R413-7 ;
- arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux ;
- arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des animaux domestiques ;
- arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques. ■

Vie associative

Saint-Max Trail

L'association Saint-Max Trail a vu le jour en octobre 2022; elle compte à ce jour 14 membres et un président fier de l'être! Cette nouvelle association à but non lucratif proposera des événements sportifs de course à pied et de marche. Les recettes collectées seront reversées au bénéfice de différentes causes.

L'anglicisme « trail » correspond à une discipline sportive de course à pied hors stade et donc dans la nature.

En 2020 la volonté de créer une association à part entière dédiée à cet événement était forte. Une coopération a d'abord vu le jour entre les créateurs du trail, anciens membres du bureau de Vive l'école, et cette association. Les uns s'occupaient alors de la course proprement dite (montage du village de course situé à l'accueil de loisirs intercommunal, sécurisation des parcours, recherche de partenaires et de sponsors, gestion des inscriptions, préparation des lots, organisation des bénévoles, des secouristes, promotion, média et réseaux...), les autres géraient la restauration et la buvette. Plusieurs membres de Saint-Max Trail sont donc issus de l'association Vive l'école.

Nous sommes fiers d'avoir pu proposer cinq éditions consécutives de cette fête sportive malgré les gestes barrières, le port des masques, la distanciation, les jauges, etc. Aucun cluster n'a germé à Saint-Maximin.

L'accalmie ayant succédé à deux ans de Covid-19 le pas est franchi à l'issue de la course 2022, l'association voit enfin le jour.



La course du Saint-Max Trail en septembre a permis depuis 2018 le financement de quatre sorties de ski nordique avec initiation au biathlon pour environ 40 élèves des classes de CE2 CM1 et CM2 de l'école communale.

Deux mois après avoir été officiellement créée, l'association a immédiatement proposé un événement sportif nocturne en faveur du Téléthon comme nous le souhaitions depuis longtemps. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu reverser 950 € à l'AFM-Téléthon à l'occasion de ce premier lancement. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour décembre 2023.



Notre engagement prend véritablement tout son sens avec ce nouveau rendez-vous : profitez et usez de la compétence et de l'enthousiasme de nos membres pour fédérer le plus grand nombre dans le but de collecter de l'argent à destination des nobles causes que sont l'éducation, la santé...

La 6^e édition du Saint-Max Trail aura donc lieu le 24 septembre 2023, une partie des bénéfices sera de nouveau reversée à l'école dans le but de financer des activités scolaires sportives en fonction des choix de l'équipe pédagogique. Nous espérons la participation des parents d'élèves mais aussi celle des habitants pour que la fête soit totale. Le simple fait de sortir de chez soi et d'encourager les participants contribue beaucoup à la réputation festive de notre événement qui provoque un bel engouement chaque année, malgré une météo pluvieuse depuis deux ans.

Mais les bonnes causes sont légion et un troisième événement pourrait voir le jour prochainement à Saint-Maximin!

Sylvain Mugnier, président de Saint-Max Trail. ■

Vie associative

Téléthon 2022, un résultat record !

C'est une somme de 30 616,57 € (dont 1 499,00 € de dons en ligne), que l'association Pontch'éthon a récoltée. Un record en vingt-deux ans de Téléthon sur les deux communes ! Rappelons que l'association Pontch'éthon coordonne l'organisation du Téléthon sur Saint-Maximin et Pontcharra, en lien avec l'AFM-Téléthon Isère sud.

L'Association sportive de Saint-Maximin (ASSM) et Saint-Max Trail ont contribué à hauteur de 1 553,50 € avec des animations très appréciées, tours de calèche et circuit marche/course à pied non chronométrée autour du hameau d'Avalon. Merci aux bénévoles qui se sont investis ainsi qu'à tous les participants et donateurs.



Sandrine Chabert, de la coordination AFM-Téléthon Isère sud, devant la calèche, lors de son passage à Saint-Maximin

La Troupe Pontch'éthon remercie par ailleurs la commune de Saint-Maximin pour la mise à disposition de la salle Marie-Louise depuis septembre 2021, afin de préparer le spectacle inspiré de la comédie musicale *Le Roi Soleil*, présentée au Coléo. ■

Vive l'école

Le samedi 10 décembre 2022 a eu lieu la seconde édition du **marché de Noël de Saint-Maximin**, organisée par l'association Vive l'école.

Plus d'une vingtaine d'exposants étaient présents pour proposer à la vente des produits variés et de qualité.

Au cours de la demi-journée, petits et grands ont pu profiter de lectures de contes et de la visite du Père Noël en calèche.

La chorale des enfants de l'école a interprété des chants de Noël à la lumière des lampions confectionnés en classe par les enfants eux-mêmes.



Pour se réchauffer et se restaurer, tous ont pu se retrouver autour de la buvette pour partager un vin chaud, des crêpes ou encore une croziflette.

Pour clore cet après-midi, un spectacle de cracheur de feu de la Compagnie Jaune 101, s'est déroulé sur la place Roger Durieux.

Malgré le froid mordant, cette journée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse !

Les prochaines dates à retenir sont les suivantes :

- le dimanche 2 avril 2023 aura lieu une **vente à emporter de diots/polente ouverte à tous (sur précommande)** qui sera associée à une **chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de l'école** ;
- le samedi 29 avril 2023, l'association apportera sa contribution lors de l'**inauguration de la Tour d'Avalon** ;
- le samedi 13 mai 2023 : **une chasse au trésor ainsi qu'un vide coffres à jouets** seront organisés sur la commune et ouverts à tous.

En espérant vous retrouver nombreux sur ces prochaines dates, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023 ! ■

Association sportive de Saint-Maximin

L'Association sportive de Saint-Maximin (ASSM) vous propose, à la salle Marie-Louise :

- un stage de **Body Zen** animé par Murielle Lemaire le **jeudi 16 février 2023**, de 18 h 30 à 20 heures. Renseignements et inscriptions, Éliane Bouchet, 06 85 20 37 84 ;
- un stage de **Yoga** animé par Sylvie Grivel le **samedi 15 avril 2023**, de 9 h 30 à 12 heures. Renseignements et inscriptions, Marie-Françoise Chenevier, 06 11 45 58 59 ;
- un stage de **Fitness Zumba** animé par Murielle Lemaire le **jeudi 20 avril 2023**, de 18 h 30 à 20 heures. Renseignements et inscriptions Éliane Bouchet, 06 85 20 37 84. ■

Vie associative - Club des Cygnes de la Tour

L'association se réunit tous les 3^{es} mercredis du mois de 14 heures à 16h45 dans la salle Marie-Louise. Les « anciens » de la commune et quelques personnes extérieures de plus de 60 ans se retrouvent en toute convivialité autour d'une collation pour faire connaissance, maintenir le lien social, discuter, jouer aux cartes, échanger des informations et se concerter sur l'organisation et la mise en œuvre des projets futurs (repas restaurant, voyage, sorties culturelles et découvertes touristiques...).

Contact : Jean-Pierre Chenevier. ■

Culture

Vendredi 7 octobre dernier, salle Marie-Louise, la compagnie « PDG et Compagnie » nous a présenté son spectacle *Impro Expresso*.

Un show très apprécié de ces deux artistes par les cinquante-cinq spectateurs présents pour cette belle soirée théâtrale.

Prochain rendez-vous culturel : du théâtre, oui, encore du théâtre... Mais dans le registre de comédie de boulevard cette fois-ci !

La troupe viendra jouer le **samedi 4 mars 2023**, à 20h30, salle Marie-Louise, *Si c'était à refaire*, une pièce écrite par Laurent Ruquier.

Dans la clinique du Dr Jouvence, des femmes



célèbres ou anonymes se bousculent pour se faire refaire le nez, les seins, la bouche ou les hanches. L'arrivée d'une nouvelle secrétaire, la jalousie de Madame Jouvence et l'inévitable retour de Madame Cardon, une vieille cliente, va bien compliquer la vie de ce chirurgien...

Après plusieurs mois de répétition et de jeu, la troupe « Graine d'Humour » est assurément en mesure de vous faire rire

et de passer une très agréable soirée !

Ouverture de la salle à partir de 20 heures.

Billetterie sur place le 4 mars 2023.

Adultes : 10 €, Enfants : 5 €.

Renseignements 06 28 29 43 80. ■

Le festival du cinéma Nature & Environnement en tournée sur notre commune

Au lendemain de la clôture de la 36^e édition du Festival du cinéma Nature & Environnement qui s'est déroulé en novembre-décembre dernier à Grenoble, l'aventure se poursuit **du 15 février au 15 mai 2023** dans tout le département de l'Isère. Au cours de sa tournée le festival fera **trois haltes à Saint-Maximin**, salle Marie-Louise, avec **trois films documentaires**.

Lundi 20 février, à 20 heures : *I am Greta*

Nathan Grossman | Documentaire | Suède | 1 h 38
Ce film retrace l'incroyable épopée de Greta Thunberg, une lycéenne de 15 ans, qui entame, seule, une grève de l'école. En quelques mois, elle deviendra une icône planétaire et la porte-parole de millions de jeunes qui veulent faire de demain un monde meilleur.

Lundi 27 mars, à 20h30 : *Forêts françaises en quête d'avenir*

Camille Geoffray | Documentaire | France | 54'
L'exploitation des forêts est confrontée à une contestation croissante de l'opinion publique. La



filière est secouée par une crise idéologique sur fond de changements climatiques. Deux journalistes tentent de comprendre les enjeux et les solutions proposées par les

acteurs de la filière.

Lundi 15 mai, à 20h30 : *Rallumer les étoiles*

Estelle Walton | Documentaire | France | 52'
Nous avons besoin des étoiles ! Pourtant aujourd'hui, un tiers de l'humanité ne les voit pas et d'ici 2050, peut-être une personne sur deux. La pollution lumineuse a un impact négatif sur le vivant, l'astronomie et les ressources énergétiques.

Ces trois soirées lancent une nouvelle dynamique cette année. En effet, la commune va mettre en place des soirées liant culture et environnement pour ouvrir à la réflexion des enjeux environnementaux face aux dérèglements climatiques. Ces soirées seront libres et gratuites, à la portée de tous pour une meilleure information et compréhension des problèmes majeurs qui affectent notre écosystème. ■

11 Novembre : mémoire et transmission

Le vendredi 11 novembre 2022 les élus de Saint-Maximin, ont célébré la cérémonie du 11 Novembre avec la participation de bon nombre des habitants de la commune, dont nos anciens maires Michel Poinson et René Pois-Pompée, mais aussi d'élus de Pontcharra, de représentants du corps de gendarmerie et du corps des sapeurs-pompiers, d'associations d'anciens combattants ainsi bien sûr que celle de nos porte-drapeaux.

Après avoir écouté la lecture par notre maire Olivier Roziau du message officiel de commémoration, ce fut au tour du président de l'UMAC de Pontcharra, Michaël Jacquet, de lire un poème de sa composition.

S'en est suivie l'intervention d'une dizaine d'enfants de la commune qui se sont relayés et ont donné lecture à l'assemblée présente, face au

monument au mort, de poèmes préparés en classe avec leurs enseignantes Sophia Fabrègues et Anne-Marie Benoit : *Liberté* de Paul Éluard et *1914* de Fabienne Berthomier.

L'hymne national a ensuite résonné pour achever ce temps de recueillement.

Notre village est fier de voir les enfants de la commune s'investir aussi activement que sérieusement dans cette cérémonie. Il est important de préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et des femmes qui ont perdu la vie pour défendre notre territoire national et ses idéaux.

Ce temps de mémoire s'est poursuivi dans la salle Marie-Louise, avec les habitants et officiels invités, par un moment d'échanges et de retrouvailles autour d'un café chaud et de quelques viennoiseries offerts par la commune. ■



De gauche à droite sur la photo à côté d'Olivier Roziau, maire de Saint-Maximin : Quentin Mugnier, Chloé Malard, Lola Bernou, Manon Jacquin, Léa Favre, Élisabeth Barlet, Sofia Frattini, Audran Fleury, Élise Malard, Selene Rochas. Les porte-drapeaux : Philibert Bartolami, Jean Cochet, Michel Poulet et Léon Vachez-Seytoux.

État civil Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.

Naissances : 22 juillet 2022, Erine Brun-Bellut ; 5 octobre 2022, Ethan Basquin.

Décès : 30 juin 2022, Djelloul Benderdouche. ■

Vie sociale

Atelier gestion du stress

Un atelier Gestion du stress a été mis en place par notre commune et dix séances ont eu lieu entre le 7 septembre et le 14 décembre 2022.

Onze personnes ont pu y participer, ravies de se retrouver et d'expérimenter ensemble un moyen de se « faire du bien ».

Durant l'année 2023 nous espérons pouvoir organiser un nouvel atelier de psychologie positive qui proposerait une suite à celui de 2021 et serait également animé par Dany Hecquet-Dessus, laquelle avait beaucoup apprécié le dynamisme de ses « élèves »...

Les dates et modalités pratiques seront précisées dès que possible en vue de vos inscriptions !

Colis de Noël

Cette année, de nouveau, les colis de Noël ont été distribués par l'équipe municipale durant la semaine qui a précédé le 24 décembre.

Les élus ont cette fois encore reçu un accueil chaleureux de la part de nos aînés dans les différents hameaux et ont apprécié ces quelques moments d'échanges privilégiés et bien agréables.

Nous souhaiterions permettre et organiser ces échanges de façon plus fréquente ! ■

Lettre d'information : toute l'actualité pratique de Saint-Maximin



Soyez informés des événements organisés à Saint-Maximin, des spectacles, des activités sportives, des ateliers, de tous nos rendez-vous, des infos pratiques (réseau routier, transports publics, etc.).

C'est simple : abonnez-vous à la *Lettre d'information* sur la page d'accueil du site Internet de la commune avec votre nom et votre mél ! ■

Agenda de janvier à mai 2023

Quand ?	Horaires	Quoi ?	Où ?	Organisateur
5 février	9 heures - 13 heures	Vente boudin à la chaudière	Salle Marie-Louise	Club des Cygnes de la Tour
16 février	18 h 30 - 20 heures	Stage body zen	Salle Marie-Louise	Association sportive de Saint-Maximin
20 février	20 heures	Projection : <i>I am Greta</i>	Salle Marie-Louise	Commune
4 mars	20 h 30	Théâtre : <i>Si c'était à refaire</i>	Salle Marie-Louise	Commune / Compagnie
11 mars	20 h 30	Soirée années 90 (à confirmer)	Salle Marie-Louise	Asso Les Petits Enchantements
18 mars	9 h 30 - 12 heures	Nettoyage de la commune	RDV Salle Marie-Louise	Commune
19 mars	10 heures	Cérémonie du 19 Mars	Momument aux morts	Commune
25 mars	15 h 30	Inauguration des structures sportives	Place Roger Durieux	Commune
27 mars	20 h 30	Projection : <i>Forêts françaises...</i>	Salle Marie-Louise	Commune
2 avril	journée	Vente de diots/polente & chasse aux œufs	Salle Marie-Louise	Vive l'école
15 avril	9 h 30 - 12 heures	Stage yoga	Salle Marie-Louise	Association sportive de Saint-Maximin
20 avril	18 h 30 - 20 heures	Stage fitness zumba	Salle Marie-Louise	Association sportive de Saint-Maximin
29 avril	journée	Inauguration de la tour	Tour d'Avalon	Commune et associations
8 mai	10 heures	Cérémonie du 8 Mai	Momument aux morts	Commune
13 mai	journée	Chasse au trésor & vide coffres à jouets	Salle Marie-Louise	Vive l'école
15 mai	20 h 30	Projection : <i>Rallumer les étoiles</i>	Salle Marie-Louise	Commune

Toutes ces animations vous seront rappelées et confirmées en temps voulu par les lettres d'information ou sur la page Facebook de la commune.

Inscrivez-vous sur le site Internet municipal pour les recevoir ou sur votre application.